

Indice de prix des dépenses communales

N° 5

À la fin du 1^{er} semestre 2009, l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac se stabilise à 1,3 point.

En 2010, le projet de loi de finances prévoit que la quasi-totalité des concours financiers de l'État aux collectivités locales ne devrait plus progresser que de la moitié de l'inflation prévisionnelle (+ 0,6 %) ou, en incluant le fonds de compensation de la TVA, de l'inflation prévisionnelle (+ 1,2 %). L'État entend ainsi faire participer les collectivités locales à l'effort d'assainissement des finances publiques. Une contrainte par les recettes qui accompagne celle engendrée par la réforme de la taxe professionnelle en cours.

En 2008, le mécanisme d'indexation de l'enveloppe normée avait déjà perdu toute référence à la croissance économique ; il est maintenant amputé de la moitié de l'inflation, relançant ainsi le débat sur la pertinence de l'indice de prix retenu. L'inflation est un instrument de mesure de la variation du niveau général des prix des biens et services proposés aux consommateurs. Elle ne reflète pas nécessairement l'inflation supportée par les communes, compte tenu des spécificités de leurs dépenses.

L'indice de prix des dépenses communales, publié depuis novembre 2005 et actualisé chaque trimestre, mesure l'évolution d'un indice reflétant le coût de la vie communale. Depuis sa création, cet indice a toujours évolué à un rythme plus soutenu que l'inflation, l'écart se creusant ou se resserrant au gré de l'évolution de certaines composantes davantage représentées dans le panier du maire que dans celui de la ménagère.

À la fin du premier semestre 2009, l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 1,3 point, comme à la fin du premier semestre 2008. L'indice a enregistré un ralentissement sur le début de l'année 2009, en lien avec la très forte baisse de l'indice de prix des charges financières. Hors cette composante fortement volatile, l'écart entre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'établit à 2,0 points.

Philippe Laurent

Maire de Sceaux, Président de la commission
des Finances de l'Association des Maires de France

L'indice de prix des dépenses communales se maintient à un haut niveau

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	1999 - 2008	2 ^e trimestre 2009	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	2,8 %	128,7	2,6 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	2,8 %	132,3	3,3 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	1,8 %	118,2	1,3 %

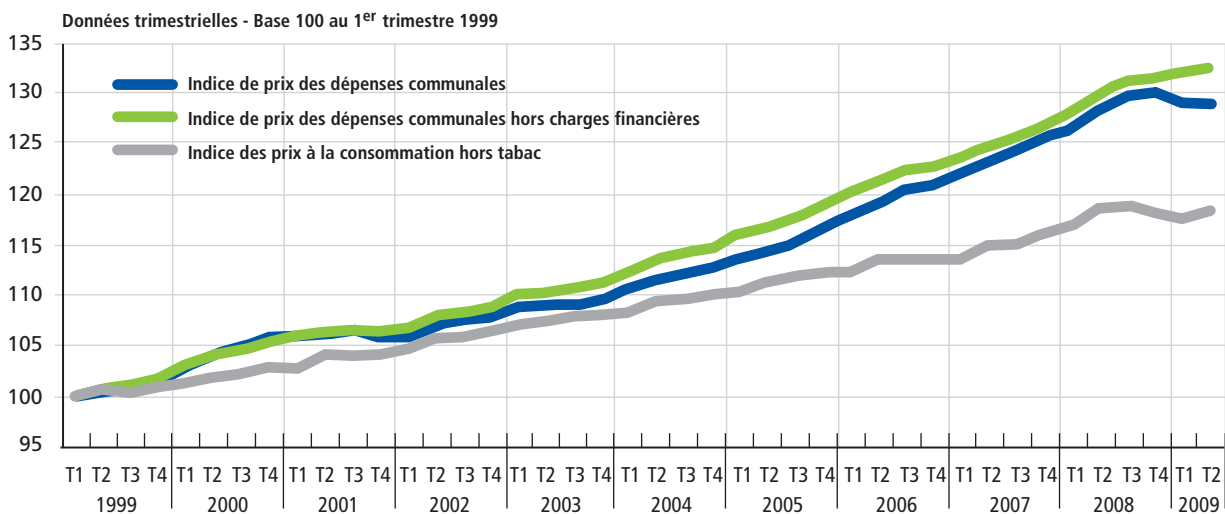
Sur la période 1999-2008, « l'inflation » supportée par les communes a été plus vive que celle supportée par les ménages.

- L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2,8 % par an contre + 1,8 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté au même rythme que l'indice global, + 2,8 % l'an.
La baisse des taux d'intérêt entre 2000 et 2005 avait contribué à atténuer la hausse de l'indice ; cette tendance s'est inversée à compter de 2006, avec la remontée des taux d'intérêt. La nouvelle baisse des taux amorcée fin 2008 va à nouveau jouer à la baisse sur la tendance de l'indice.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 1,0 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2008.

Au début de l'année 2009, l'écart avec l'inflation hors tabac se maintient au niveau de l'année dernière.

- À la fin du deuxième trimestre 2009, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 128,7 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en hausse de 2,6 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents).
- Hors charges financières, l'indice s'élève à 132,3, en hausse de 3,3 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression beaucoup plus vive que l'indice global. En effet, la forte baisse du prix de la dette observée depuis fin 2008 contribue à un ralentissement de l'indice de prix des dépenses communales.
- L'indice des prix hors tabac évoluant de + 1,3 % sur les quatre derniers trimestres, l'écart entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 1,3 point. Cet écart correspond à celui observé au début de l'année 2008.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Faits marquants

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

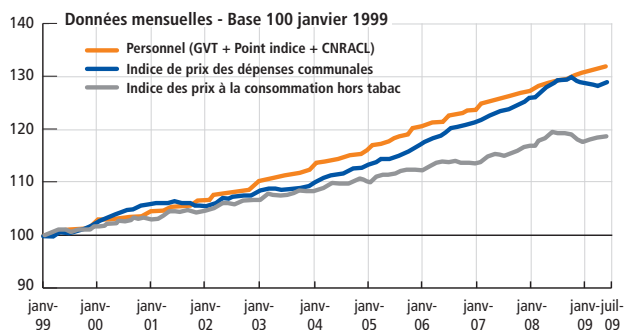
- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition ;
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est modeste.

Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

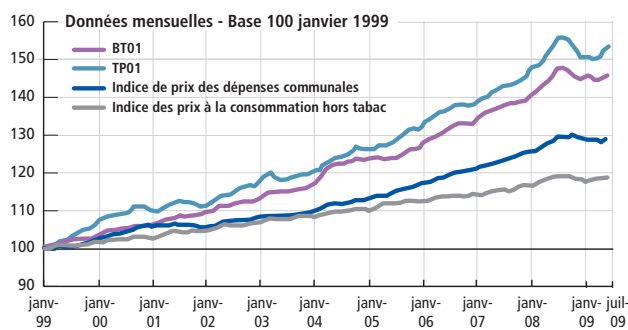
- **Les dépenses de personnel** constituent le principal poste de dépenses des communes. Par conséquent, l'évolution du « prix » des charges de personnel contribue fortement à la variation de l'indice de prix des dépenses communales. Au 1^{er} semestre 2009, aucune revalorisation du point d'indice de la fonction publique n'a été décidée. La composante « personnel » de l'indice de prix des dépenses communales n'évolue donc que faiblement sous l'effet de l'avancée des carrières et de l'effet en année pleine des revalorisations intervenues en 2008 (+ 0,5 % en mars et + 0,3 % en octobre).

- **Les coûts de la construction**, représentés par les index BT01 (pour le bâtiment) et TP01 (pour les travaux publics), pèsent de manière conséquente dans la composition de l'indice. Alors que ces indices enregistrent une progression assez forte depuis plusieurs années, une légère diminution est observée fin 2008 et se prolonge début 2009. Le deuxième trimestre laisse cependant entrevoir une reprise de la croissance, en particulier pour l'index TP01.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSANTE LA PLUS LOURDE : LE PRIX DES CHARGES DE PERSONNEL



ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

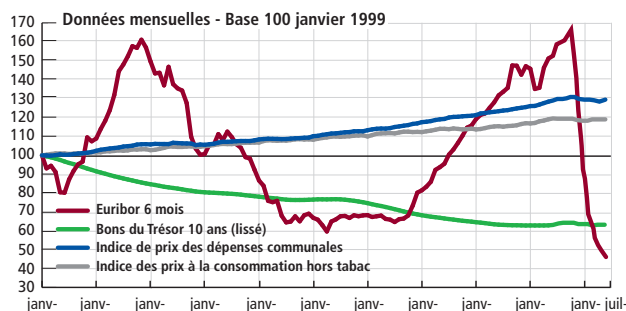


Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

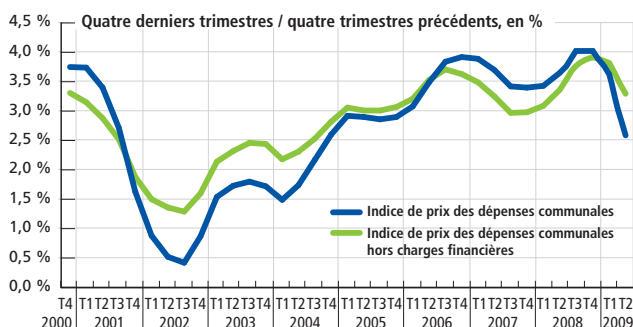
- **Les taux d'intérêt** ont connu depuis 1999 de fortes variations aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Depuis la fin de l'année 2005 et jusqu'au troisième trimestre 2008, la remontée des taux d'intérêt a contribué à accélérer la croissance de l'indice de prix des dépenses communales. À partir du quatrième trimestre 2008, un renversement

de tendance est observé. La composante taux court de l'indice de prix des charges financières a enregistré une chute de 390 points de base entre octobre 2008, son niveau le plus haut, et juin 2009. Cette baisse participe fortement à un ralentissement de l'indice de prix des dépenses communales.

FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

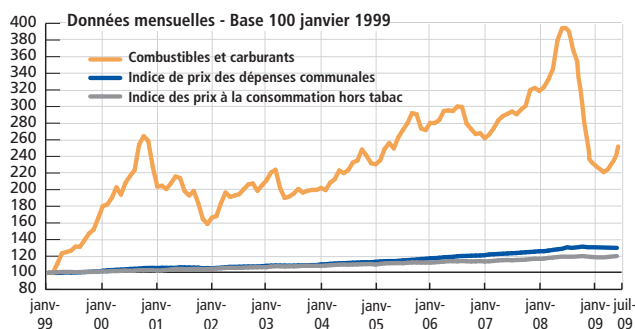


ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



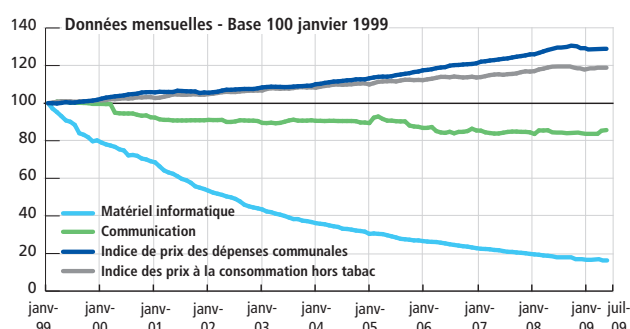
● La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales est soumise à des fluctuations très importantes, en lien avec les cours du baril de pétrole. Alors que **le prix des combustibles et carburants** a été multiplié par quatre entre le début 1999 et le milieu 2008, une baisse importante de cette composante est observée entre juin 2008 et début 2009. Cependant, cette baisse est restée limitée dans le temps, puisque dès le deuxième trimestre 2009, une nouvelle hausse s'amorce.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



● Les composantes « **communication** » et « **matériel informatique** » de l'indice communal sont les seules à avoir enregistré des baisses significatives et continues depuis 1999. Le premier semestre 2009 confirme la tendance passée pour la composante « informatique ». En revanche, la composante « communication » progresse très légèrement.

DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS 1999



Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires, ...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

Exemples d'indices retenus :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales*	Indice retenu
Frais de personnel	39 %	Combinaison du GVT, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et du taux de cotisation employeur CNRACL
Subventions et participations	13 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes
Bâtiment	12 %	Index BT01
Machines et équipements	6 %	Indice Insee machines et équipements
Frais financiers	4 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme
Eau gaz électricité	4 %	Indices Insee eau, gaz électricité
Travaux publics	3 %	Index TP01
Combustibles et carburants	1 %	Indice Insee combustibles et carburants

* source : d'après comptes administratifs 2002, DGCP

L'indice global est obtenu en calculant la moyenne pondérée des différents indices retenus ; les coefficients de pondération correspondant au poids de chaque poste dans l'ensemble des dépenses.

La valeur de l'indice de prix composite évolue au fil des mois en fonction des nouvelles valeurs de chacune de ses composantes. Les indicateurs de l'INSEE sont publiés selon les indices à un rythme mensuel ou trimestriel.